



# communiqué

No: 66  
No.:



DIFFUSION: POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
RELEASE: LE 7 JUILLET 1978

## DIPLOMATE CANADIEN DÉCLARÉ PERSONA NON GRATA EN IRAK

Le ministère des Affaires extérieures a été informé que le ministère des Affaires étrangères d'Irak a déclaré persona non grata M. W.A. McKenzie, premier secrétaire et chargé d'affaires par intérim de l'Ambassade du Canada à Bagdad. Même si aucune explication ou justification n'a été donnée, on suppose qu'il s'agit d'une mesure de rétorsion. En effet, le mois dernier, le Gouvernement du Canada a demandé au deuxième secrétaire de l'Ambassade d'Irak, M. Abdul Latif M. Al-Niaimi, de quitter le Canada, ce qu'il a fait le 20 juin.

M. Al-Niaimi avait été prié de quitter le Canada parce qu'il s'était adonné à des pratiques douteuses de renseignement, analogues à celles auxquelles s'était livré l'ancien ministre plénipotentiaire de l'Ambassade d'Irak, M. Abu Al-Khail, lui-même prié de quitter le Canada en août 1977. Plus précisément, on sait que M. Al-Niaimi a versé de l'argent pour obtenir des rapports sur des membres de la collectivité kurde canadienne et que ses agents ont tenté de désorganiser des associations kurdes. En demandant son départ, le Gouvernement du Canada a rappelé sa position selon laquelle pareilles activités de renseignement, qu'elles soient dirigées ou non contre le Gouvernement du Canada, sont incompatibles avec le statut diplomatique dont jouit le personnel affecté à une ambassade à Ottawa.